

09 mai 2011 -15:57

Prolongation des délais de demande et de paiement d'une intervention pour APRA Leven

Prolongation du délai de demande jusqu'au 17 août 2011

Le Fonds Spécial de Protection a prolongé le délai de demande pour le paiement d'une intervention pour APRA Leven. Les ayant-droits potentiels peuvent introduire, jusqu'au 17 août 2011 au plus tard, une demande pour une intervention du Fonds Spécial de Protection.

Prolongation du délai de demande jusqu'au 17 août 2011

Le Fonds Spécial de Protection a prolongé le délai de demande pour le paiement d'une intervention pour APRA Leven. Les ayant-droits potentiels peuvent introduire, jusqu'au 17 août 2011 au plus tard, une demande pour une intervention du Fonds Spécial de Protection.

Le formulaire de demande requis peut être téléchargé sur le site web [www.fondsspecialdeprotection.be](http://www.fondsspecialdeprotection.be). Il peut aussi éventuellement être demandé par téléphone, par mail ou par écrit.

Prolongation du délai de paiement jusqu'au 4 septembre 2011

La Banque Nationale de Belgique a décidé le 3 mai 2011 de prolonger le délai de paiement pour l'intervention pour APRA Leven, jusqu'au 4 septembre 2011.

Plus d'informations

- o Avis officiel dans le Moniteur belge du 08.03.2011, Ed.2, pages 15590 - 15591
- o [www.fondsspecialdeprotection.be](http://www.fondsspecialdeprotection.be)
- o Fonds Spécial de Protection des dépôts et des assurances sur la vie
- o Administration générale de la Trésorerie, Caisse des Dépôts et Consignations  
B - avenue des Arts, 30 - 1040 Bruxelles
- o Tél. : 0257 478 40
- o Mail : [fondsspecialdeprotection.tresorerie@minfin.fed.be](mailto:fondsspecialdeprotection.tresorerie@minfin.fed.be)